

# Mediapest

LE JOURNAL DES FORÇATS DE LA PUBLICITE - février 2010 -

Fédération syndicale des activités Postales et de Télécommunications  
25 rue des Envierges 75020 Paris Tel : 01 44 62 12 00 Fax : 01 44 62 12 34



## CONDITIONS CLIMATIQUES DE QUI SE MOQUE-T-ON ?

*Face aux intempéries : canicule, chaud, froid, vent, orage, fortes pluies, tempête, grêle, neige ...etc, le syndicat SUD a interpellé une nouvelle fois la direction Médiapost concernant l'application de la Convention Collective Nationale de la Distribution Directe (CCNDD) sur la détermination des cadences dans les cas spécifiques de :*

**« modifications substantielles des conditions climatiques »**

« Des cadences particulières sont déterminées en tenant compte, notamment, des équipements mis à la disposition du distributeur » Annexe III chapitre II de la CCNDD. A ce jour, Médiapost n'applique pas les dispositions de cette convention, alors qu'elle en est signataire.

Pour Médiapost, inlassablement, l'interprétation est sans appel :

**« Vous dans le midi, la chaleur, c'est normal »**

**« Vous dans l'Ouest, la pluie et le vent, la tempête, c'est normal »**

**« Vous dans le Nord et dans l'Est, la neige, le froid, c'est normal »  
...etc**

Faut-il un séisme, un tsunami, une coulée de lave, des inondations pour qu'enfin Médiapost considère ses salariés comme des êtres humains ?

Nous ne parlerons même pas de la sécurité physique et mentale qui touche les salariés à tous les niveaux de l'entreprise.

Les distributeurs ne demandent qu'à être payés au temps réel pour le travail effectué. Comment la Direction ose-t-elle parler de QUALITE en faisant travailler ses distributeurs dans de telles conditions ? La reconnaissance n'est pas de rigueur.

A cette provocation, de multiples interventions sont engagées par les représentants SUD, tant par des réclamations en réunions des délégués du personnel, par la mise à l'ordre du jour en réunions aux CHSCT ainsi qu'aux Comités d'entreprise, de courriers multiples à la direction, aux médias.... Ceux qui exigent la sécurité au travail doivent faire face, alors en réponse, aux pressions, aux avertissements, aux sanctions, aux retenues sur salaire, à la discrimination, au harcèlement...

Enfin, malgré les pressions, lorsque la résistance est tenace, les membres du CHSCT et la direction réagissent. Par exemple, à Pontarlier (836 mètres d'altitude, considéré comme une de villes les plus froides de France) et Ferney-Voltaire, il est mis en place une commission «conditions climatiques» ; la mise en œuvre, à titre expérimental avec 10 salariés de Pontarlier, de chaussures de marche, de gilets fluo, de crampons adaptables pour la marche, de gants caoutchoutés. Et surtout sur Pontarlier, la prise en compte du temps réel des distributions en cas de neige et verglas.

Mais il n'y aurait qu'à Pontarlier que des modifications substantielles des conditions climatiques existeraient. Ailleurs en France tout est normal ?!

**Il semblerait que la Direction veuille engager des négociations nationales sur les conditions climatiques ? Alors si on s'y mettait tous ensemble ? Surtout que l'hiver est loin d'être terminé.**

## FAUT PAS RÊVER

(Poème du distributeur)

*Un jour mon père m'a dit « tu seras distributeur » mon fils.*

*Et, j'ai marché, marché, distribué, trimé, galéré.  
La neige, j'ai déblayé, contre la pluie je me suis protégé, les mains j'ai eu gelé, le vent souvent m'a gêné, les pieds sur le sol j'ai tapé.*

*Je ne voyais jamais la fin et souvent je fus épuisé.*

**« ET PUIS, JE ME SUIS MIS A REVASSER »**

*Je surfais sur un petit nuage, sans moteur, sans pollution, sans cadence, sans petit chef, sans contrôleur.*

*Je cheminais cahin, cahan, déposant de-ci, delà de nombreux chèques cadeaux dans toutes les boîtes aux lettres.*

*Je rencontrais des gens gentils, des chiens non-agressifs. Je ne croisais pas sur mon chemin dame poule aviaire ni M. Moustique alias chincuncunya, encore moins Maya l'abeille.*

*Je côtoyais des facteurs avec des sacoches pleines de bonheur.*

*Les feuilles d'impôts ne tombaient jamais, seuls quelques billets de 100, 200 voire 500 euros virevoltaient de-ci, delà pour atterrir dans l'es-carcelle du distributeur et sur chaque fenêtre apparaissaient de multitudes chopes de bière.*

**BREF UN MONDE OU TOUT LE MONDE « IL EST BEAU »**

**TOUT LE MONDE « IL EST GENTIL »**

*Soudain pata traque, un coup de tonnerre et me voilà terre à terre..... ET HELAS de constater avec AMERTUME que la distribution c'est comme « L'EUROMILLION » c'est plein D'ILLUSIONS.*

**MAIS QUE CA FAIT DU BIEN  
DE RÊVER UN PEU...**

## STRESS AU TRAVAIL CHEZ MEDIAPOST !

Xavier DARCOS, Ministre du travail met les entreprises sous pression.

Les 2.500 sociétés de plus de 1.000 salariés devront conclure des accords sur le stress au travail. Les négociations doivent s'ouvrir d'ici février 2010. Faute de quoi, elles sont menacées d'être montrées du doigt.

A MEDIAPOST, on ne parle pas de "STRESS", non, le constat est pire :

- les cadres et les employés, pressurisés, sont en compétition permanente.
- la pression est omniprésente sur leurs têtes.

**"Atteindre les objectifs à tout prix"  
au détriment de leur vie privée (certains ramènent  
du travail à la maison pour y arriver).**

Que dire des distributeurs, eux qui ne sont pas payés au temps réel !

Pour 10 heures rémunérées, ils vont peut être devoir travailler 15 voir 20 heures !

Les retours des secteurs ne sont pas indemnisés.

Leurs véhicules sont à l'entière disposition de l'entreprise, et le coffre sert même de dépôt.

Pas de prise en compte de pauses ou d'imaginer bénéficier d'indemnités repas.

Il y a longtemps que la notion de "STRESS" est dépassée à MEDIAPOST.

Dans certains établissements, un climat de peur règne.

Malheur à ceux qui osent s'opposer au système : pression, intimidation, avertissements etc....

"Avoir du boulot, c'est déjà une chance, si tu n'es pas content, la porte est grande ouverte" est la réplique facile face aux contestataires.

MEDIAPOST, par l'instauration du travail dissimulé à grande échelle, et l'évocation perpétuelle de "la crise", est passée Maître dans l'art d'exploiter ses salariés.

Véritable tour de force de nos chers dirigeants : redonner ses lettres de noblesse à l'Esclavagisme Moderne...

Ce nouveau projet du gouvernement pourra-t-il aider à rétablir la dignité des salariés de la Distribution Directe ? En tout cas la délégation SUD dans ces négociations fera savoir que la lutte contre le stress au travail commence par la baisse des cadences et des objectifs et passe par la considération de tous les salarié-es de Mediapost par les supérieurs hiérarchiques.

## Un décret peut en cacher un autre...

Suite au recours du syndicat SUD, le décret n° 2007-12 du 4 janvier 2007, légalisant l'application de la pré quantification du temps de travail sans obligation pour l'employeur de contrôler à posteriori la réalité des heures effectuées par les salariés a été annulé le 11 mars 09 par le Conseil d'Etat.

Cette décision rend illégale l'application en l'état de la Convention Collective Nationale de Branche, dans le sens où l'employeur ne vérifie pas la justesse des cadences par un quelconque enregistrement du temps travaillé.

Mediapost, dans plusieurs publications internes, s'obstine et clame haut et fort la légitimité de son interprétation et de son application de la Convention Collective dans les mêmes conditions qu'auparavant.

L'entreprise, comme de coutume, fait fi du Code du Travail, et ignore ouvertement les diverses mises en garde des Inspections du Travail, en s'estimant une nouvelle fois au-dessus des lois.

Néanmoins, et malgré cette belle assurance de façade, les entreprises de la Distribution Directe s'acharnent depuis peu voudraient faire passer en force un nouveau décret, légalisant les "grilles de pré-quantification" des temps de distribution. Preuve s'il en est que cette Convention n'est pas si "honnête" n'en déplaisent aux signataires...

### Pour plus d'information

**Fédération SUD PTT :**  
01 44 62 12 03

**Région IDF :**  
Miloud Mekid :  
06 67 91 29 20

**Région Méditerranée :**  
Edith Joly :  
06 26 79 90 03

**Région Sud-Ouest :**  
Jean-Pierre Charrondièrre :  
06 15 77 04 40

**Région Ouest :**  
Jacqueline Saillant :  
06 24 23 47 49

**Région Nord-Est:**  
Evelyne Boulanger :  
06 59 18 57 82

**Région Bourgogne-  
Rhône- Alpes :**  
Christian Huguenot :  
06 87 96 20 24

**Délégué syndical central :**  
**Dominique Majorel**  
**06 61 76 40 96**

**Les Accords, comme  
la Convention  
Collective et nos  
"Médiapest" se  
trouvent sur notre  
site internet :**

**[www.sudptt.org](http://www.sudptt.org)  
activités postales  
distribution directe**

